



**SERVICE DEPARTEMENTAL  
D'INCENDIE ET DE SECOURS DU JURA**

Envoyé en préfecture le 22/03/2022  
Reçu en préfecture le 22/03/2022  
Affiché le **22 MARS 2022**  
ID : 039-283900017-20220317-C2022\_15-DE

Membres en exercice : 22  
Présents : 18  
Procurations : 0  
Nombre de votants : 18  
Votes pour : 18  
Votes contre : 0  
Abstentions : 0  
Date de la convocation :  
01/03/2022

**Extrait du Registre des Délibérations  
du Conseil d'Administration  
Séance du 17 mars 2022**

**Délibération n° C 2022- 15**

**Programme d'équipement 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le dix-sept mars, à quatorze heures trente, le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours du JURA s'est réuni, en application des articles L1424-27 et L1424-28 du code général des collectivités territoriales, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Clément PERNOT, Président du Conseil Départemental du Jura, Président du Conseil d'Administration.

Etaient présents :

**Membre de plein droit**

Monsieur David PHILOT Préfet du Jura.

**Membres élus à voix délibérative**

Titulaires : Mesdames Danielle BRULEBOIS, Séverine CALINON, Florence GAY, Sandra HÄHLEN, Florence MAUPOIL, Marie-Laure PERRIN, Christine RIOTTE ; Messieurs Sébastien BENOIT-GUYOD, Christian BUCHOT, Jean-François GAILLARD, Christian LAGALICE, Jean-Daniel MAIRE, René MOLIN, Clément PERNOT.

Suppléants : Mesdames Anne-Christine DONZE, Yoanna WANCAUWENBERGHE ; Messieurs Jean-Luc LEGRAND, Pierre POULET.

Excusés : Mesdames Maryvonne CRETIN-MAITENAZ, Christelle MORBOIS, Françoise VESPA ; Messieurs Gérard BONNET, Claude BORCARD, Cyrille BRERO, Jean-François DEMARCHI, Jean-Pascal FICHERE, Stéphane LAMBERGER, Laurent PETIT, Christophe MATHEZ.

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Daniel MAIRE.

**Membres de droit à voix consultative**

Madame la Médecin Hors-classe Annabelle CARRON ; Messieurs le Colonel Hors-classe Hervé JACQUIN, le Commandant Philippe HUGUENET ; Monsieur Alain SCHMITT.

**Membres élus à voix consultative**

Madame Nadia WAUQUIER ; Messieurs le Capitaine Vincent DAVIOT, le Lieutenant Benoit GAILLARD, le Sergent-chef Franck TOUILLIER, l'Adjudant-chef Emmanuel VUILLERMOZ.

Assistaient également à cette séance : Madame Valérie MARINESQUE (Adjointe au Chef du Groupement Administratif, Juridique et Financier), Messieurs Jean-Christophe BERGERET (Chef du Groupement Administratif, Juridique et Financier), Laurent GRANGER (Conseiller aux décideurs locaux Secteur Lons-le-Saunier Sud), le Commandant Damien FREDY (Chef du Groupement des Unités Territoriales), le Commandant Philippe MOUREAU (Chef du Groupement des Ressources Techniques), le Commandant Sylvain RICHARD (Chef du Groupement Ressources Humaines et Formation), le Capitaine Frédéric TISSERANT (Chef du Groupement Opérationnel), Jérôme VUILLEMIN (Direction Stratégie Financière du Département). Madame Sandrine TREBOZ (Directrice Générale des Services du Département) était excusée.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 1424-1 à L 1424-76, L 3241-1, R 1424-1 à R 1424-57 ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2019-19 du 26 juin 2019 relative au plan pluriannuel d'équipement 2019/ 2020/ 2021 ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2021-08 du 16 mars 2021 relative au programme d'équipement 2021 ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2021-21 du 13 septembre 2021 relative à la présidence du Conseil d'Administration, composition et élection du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2021-23 du 13 septembre 2021 relative aux délégations consenties à son Président et à son Bureau ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2021-30 du 22 novembre 2021 relative à l'évolution des ressources et charges prévisibles pour l'exercice 2022 ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2021-32 du 22 novembre 2021 relative aux dépenses d'investissement 2020 avant l'adoption du Budget Primitif : autorisation à donner au Président dans la limite du quart des crédits votés en 2020 ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2022-06 du 27 janvier 2022 relative au débat d'orientations budgétaires de l'exercice 2022 ;

Vu l'avis de la Commission des Equipements du 9 mars 2022 ;

Vu l'avis de la Commission Administrative et Technique des Services d'Incendie et de Secours du 14 mars 2022 ;

Vu le rapport de présentation ci-après.

---

## **GROUPEMENT DES RESSOURCES TECHNIQUES :**

### **Détail par gestionnaire de crédits :**

➤ **Véhicules** : en complément des crédits de paiement sollicités au titre du programme pluriannuel de renouvellement des matériels roulants (cf. rapport n° 7), 90 000 € sont destinés à la prise en charge de réparations et d'une révision décennale d'échelle aérienne (70 000 €).

➤ **Habillement et matériel** : le renouvellement de l'habillement et des matériels incendie s'effectue dans le cadre des échanges selon les dotations et inventaires types mis en place. Les inscriptions budgétaires 2022 intègrent l'application, aux crédits du BP 2021, d'une hausse de tarifs évaluée à 3% pour l'habillement et à 7% pour le matériel.

➤ **Bâtiments et achat de mobilier** : les crédits 2022 affectés aux travaux de rénovation des installations et des bâtiments s'élèvent à 450 000 € TTC. Depuis plusieurs années, les crédits d'investissement relatifs à l'immobilier sont principalement orientés sur les opérations du programme pluriannuel. Un recensement des besoins réalisé en 2021 auprès des chefs de CIS fait apparaître une forte demande de travaux pouvant être catégorisée ainsi :

- Travaux intérieurs de second œuvre :
  - liés à la féminisation des effectifs : création/aménagement vestiaires/sanitaires adéquats
  - d'entretien suite à usure et détérioration : reprise de carrelage, remplacement de menuiseries, reprise de plafonds
  - sur les installations techniques : remplacement de radiateurs, de luminaires, motorisation de portes sectionnelles, travaux de sécurisation
- Travaux sur gros œuvre : réfection étanchéité de toiture, ravalement de façades
- Travaux d'aménagement extérieurs : reprise d'enrobé, signalétique

A ce jour, aucune orientation n'a été fixée en matière d'immobilier en relai du programme pluriannuel qui devrait être achevé sous 2 à 3 ans. Néanmoins, au regard de la demande croissante de travaux d'amélioration, le SDIS pourrait orienter son action sur trois axes majeurs :

- L'adaptation des locaux aux évolutions fonctionnelles (féminisation des effectifs, prise en compte de la toxicité liée aux fumées d'incendie)

- La réduction de l'impact économique et écologique en optimisant les coûts d'exploitation notamment par la performance énergétique
- La réalisation de maintenances et réfections lourdes destinées à préserver la valeur patrimoniale.

L'élaboration d'un schéma directeur immobilier et énergétique (SDIE) pourrait permettre de définir plus précisément les orientations d'une nouvelle politique patrimoniale. Un travail préparatoire pourrait être entrepris dès cette année de manière à cadrer la démarche, à définir l'organisation et les moyens à mettre en place et à déterminer les objectifs.

Les études permettant l'élaboration du schéma directeur immobilier et énergétique supposent une maîtrise d'ouvrage avertie et spécialisée dans le domaine, le SDIS devrait alors envisager le recours à une assistance à maîtrise d'ouvrage. A cet effet, une inscription de 60 000 € est proposée au budget primitif sachant qu'un rapport spécifique serait présenté au CASDIS pour valider et autoriser la démarche.

Les demandes de mobilier sont également en forte augmentation puisque l'ensemble des besoins a été évalué à 78 500 € (35 000 € en 2021). Elles portent principalement sur l'acquisition de vestiaires métalliques, en remplacement de casiers bois, et de vestiaires spécifiques pour les membres des unités spécialisées (GRIMP, SAV).

Le complément de mobilier des nouvelles constructions est également prélevé sur cette ligne budgétaire lorsque les crédits alloués aux opérations ne permettent pas la prise en charge de la dépense.

**Autorisations de programme des opérations immobilières** : en complément du rapport n° 8, il est proposé :

- d'ajuster l'échéancier des autorisations de programme des CIS LIZON et PLATEAU DE NOZEROY pour en porter le terme à 2022,
- de solder l'autorisation de programme relative au CIS LES ROUSSES, le SDIS ayant procédé au versement de la totalité de sa participation (219 960 €) conformément au plan de financement convenu avec la commune, maître d'ouvrage de l'opération. Le bilan financier de l'opération est le suivant :

Dépenses TTC		Recettes	
Coût total travaux	827 331 €	Subvention DETR (part affectée sur CIS)	95 558 €
		Participation SDIS (délib. B 2019-17)	219 960 €
		Participation commune de PREMANON	125 000 €
		Prise en charge commune LES ROUSSES	386 813 €
<b>TOTAL</b>	<b>827 331 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>827 331 €</b>

➤ **Informatique et transmissions** : les besoins budgétaires s'élèvent à 452 000 €. Ces crédits permettront notamment :

- de réaliser les dépenses courantes de renouvellements des outils informatiques et de transmissions :
  - o licences et droits d'usage (Prévision, Watchguard, Cegid, Idelibre...
  - o renouvellement annuel d'un cinquième du parc informatique soit 50 machines
  - o renouvellement de 300 récepteurs individuels d'appel sélectif
  - o Migration FNA en 173 Mhz
  - o renouvellement de matériel de transmission
- de finaliser l'acquisition de matériel de dématérialisation (15 000 €) des demandes d'autorisations d'urbanisme
- de renouveler la baie de stockage informatique (125 000 €) afin d'augmenter les volumes disponibles, notamment pour répondre aux besoins nouveaux induits par la dématérialisation, et d'améliorer leur sécurisation
- de renouveler le parc de tablettes opérationnelles (14 000 €) mises à disposition des centres d'incendie et de secours

#### GROUPEMENT ADMINISTRATIF ET JURIDIQUE

Annonces légales pour les marchés d'investissement : 4 000 €

#### SERVICE DE SANTE ET DE SECOURS MEDICAL

Renouvellement du matériel des VSAV (couvertures bactério, aspirateurs mucosité, civières....) : 100 000 €

## PLATEAU TECHNIQUE DE FORMATION

Changement de pièces pour le caisson gaz (brûleur, disjoncteur...) : 6 000 €

## GROUPEMENT OPERATIONNEL

### ➤ CODIS /CTA

- Les dépenses de subventions d'équipement s'élèvent à 125 k€ (2<sup>ème</sup> moitié versée à l'Agence Numérique de la Sécurité Civile pour le système NexSIS)
- Matériel :
  - Drone : 8 000 €
  - Matériel informatique : 10 000 €

### ➤ Equipes spécialisées (montagne, umic, cynotechnique, plages, plongée)

59 900 € de matériel divers

## GROUPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES ET DE LA FORMATION

- matériels de secourisme pour les formations : 15 000 €

**Il nous est demandé de bien vouloir en délibérer et :**

- **d'adopter le programme d'équipement présenté,**
- **de valider les crédits de paiements 2022 des autorisations de programme des opérations immobilières (annexe n° 3) et les modifications (échancier, clôture) exposées ci-dessus.**

---

### DECISION N° C 2022-15 DU 17 MARS 2022

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré :

- **adopte le programme d'équipement présenté,**
- **valide les crédits de paiements 2022 des autorisations de programme des opérations immobilières (annexe n° 3) et les modifications (échancier, clôture) exposées ci-dessus.**

Les annexes sont jointes à la délibération.

Certifié exécutoire pour avoir été reçu  
en Préfecture le 22 MARS 2022  
Affiché le 22 MARS 2022  
Publié au RAA du 1<sup>er</sup> trimestre 2022

Le Président du Conseil d'Administration  
du Service Départemental d'Incendie et  
de Secours du JURA,



Clément PERNOT